

CARACTÉRISTIQUES

NATURE	GARANTIE BANCAIRE ensemble des cautions ou garanties personnelles exigées par la banque limité à 50% du prêt à garantir
MONTANT DES PRETS A GARANTIR	pas de minimum ni de maximum
DUREE DES PRETS A GARANTIR	pas de minimum ni de maximum
QUOTITE DE LA GARANTIE	65 % maximum du prêt bancaire à garantir, dans une limite de 50 000 €
COUT	2,5 % du montant garanti payable en une seule fois, à la mise en place de la garantie
DUREE DE LA GARANTIE	84 mois



ELIGIBILITÉ

CIBLE	Toute entreprise créée ou reprise, de moins de 3 ans à date d'immatriculation, par une personne demandeuse d'emploi ou en situation de précarité économique
SECTEUR D'ACTIVITE	Toutes les activités licites à l'exception des activités définies à l'article 35 du Code Général des Impôts (jeux, armes, etc...)
FORME JURIDIQUE	Toutes les formes juridiques

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

DECISION	Étude de la garantie, associée à une demande de financement auprès d'Initiative Nord Isère, transmise à Grenoble Alpes Initiative Active pour validation Décision prise par un comité d'engagement <i>Les demandes de Garantie Emploi, sans demande de financement auprès d'Initiative Nord Isère, sont à adresser directement à Grenoble Alpes Initiative Active www.gaia-isere.org</i>
MISE EN PLACE	Notification de garantie par France Active Déblocage du prêt bancaire professionnel associé Mise en place de la garantie